

Décision n°2025-46-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association « BDE ADL Aix »_ FEG

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 21 novembre 2025,

Considérant la demande d'aide financière émanant de l'association des Doubles licences d'Aix-Marseille Université (BDE ADL AIX) pour le bon fonctionnement de l'association, et notamment pour la cérémonie de remises diplômes des doubles-licences Droit-Economie et Gestion, Droit-Lettres et Droit-Histoire de l'art, prévue le 12 décembre 2025 sur le site de la Faculté de Droit et de Science Politique,

Considérant que cet évènement constitue un moment d'échange convivial et solennel entre les étudiants et la Faculté,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 21 novembre 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total de trois cent euros (300 €) est accordée au profit de l'association BDE ADL dans le cadre de l'organisation du gala de remise des diplômes des doubles licence du 12 décembre 2025.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la Faculté d'Economie et de Gestion : 9170AD.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

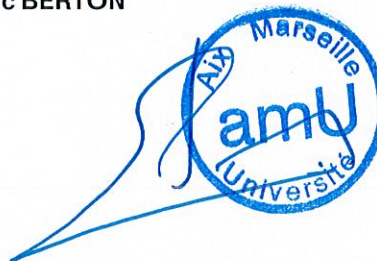
Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **28 JAN. 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **28 JAN. 2026**